

		REPUBLIQUE FRANCAISE		
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL		
		BUREAU SYNDICAL DU PETR CENTRE-CHER ----- SEANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2024 à 18h00 Salle de réunion n°1 4 rond-point Henri Farman à Bourges		
Nombre de membres en exercice	Présents	Absents	Excusés	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
17	9	0	8	25 janvier 2024

Présents : Alain MAZÉ, François DUMON, Bernard BAUCHER, Sophie GOGUÉ, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Jill GAUCHER, Hugo LEFELLE, Gilles GONTHIER

Excusés : Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Irène FÉLIX, Fabrice CHABANCE, Yann GALUT, Fabrice CHOLLET, Richard BOUDET, Monique LEPRAT, Pierre GROSJEAN,

M. Hugo LEFELLE est désigné secrétaire de séance.

- 1 -

Projet Alimentaire Territorial (PAT) : appel à projets Vie étudiante et Campus - conception d'un livret de recettes à destination des étudiants et ateliers cuisine

Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°8 du comité syndical du PETR approuvant le programme d'actions du PAT,

Vu la délibération n°10 du Comité Syndical du PETR Centre-Cher du 20 décembre 2023 portant délégations de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président ;

Considérant que par délibération du 5 juillet 2023, le comité syndical a validé le plan d'actions du projet alimentaire territorial (PAT) du PETR. Il se décline en 4 axes, 11 objectifs opérationnels et 25 actions, dont 8 actions identifiées comme prioritaires, dont la mise en œuvre s'est effectivement initiée au cours du second semestre 2023, en continuant de mobiliser le réseau d'acteurs.

Parmi les 11 objectifs opérationnels du programme d'actions du PAT, on trouvait notamment les objectifs : intensifier la lutte contre la précarité alimentaire et informer et sensibiliser autour des enjeux de l'alimentation locale. En parallèle du PAT, le travail réalisé dans le cadre du projet de territoire et du SCoT a permis d'identifier l'enjeu de fidéliser les jeunes sur notre territoire pour gagner la bataille démographique. Parmi les solutions identifiées pour répondre à cet enjeu, la volonté de mener des actions concrètes renforçant la qualité de vie des jeunes, mais aussi leur ancrage au territoire via des rencontres, des projets valorisants, ont été plusieurs fois cités au cours de la démarche projet de territoire.

Dans ce contexte, les membres du COPIL PAT ont souhaité initier une action spécifique pour les étudiants. Le travail partenarial mené dans le cadre du PAT a permis de solliciter des acteurs clés : le lycée agricole du Subdray, le Lycée Hôtelier Jacques Cœur et l'association « pôle nutrition », qui ont tous répondu favorablement et proposé des idées. Le projet retenu consiste à réaliser un livret de recettes adaptées aux étudiants, classées par saisons, peu coûteuses, simples à réaliser avec peu de matériels de cuisine, mettant en valeur un produit « phare » du territoire, avec le mot du producteur, l'astuce du chef et une indication nutritionnelle.

La réalisation du livret est assurée par des groupes d'étudiants du lycée Jacques Cœur et du lycée agricole, dans le cadre de leur scolarité, en coopérant sur plusieurs semaines sous le pilotage et le mentorat du PETR, avec l'appui du pôle nutrition. L'objectif est ensuite de distribuer largement le livret, en s'appuyant pour cela sur l'organisation d'un événement de présentation du livret (buffet apéritif préparé par les élèves avec quelques recettes du livret), puis des ateliers cuisines à destination des étudiants, impulsés et pris en charge par le PETR, en s'appuyant sur l'association bioberry.

Fidèle à l'esprit d'optimisation des subventions mobilisables, l'équipe PETR a cherché, en plus des partenariats opérationnels, à identifier des partenaires financiers pour cette opération. C'est dans cet objectif qu'il est proposé de répondre à l'appel à projets « Vie étudiante et de Campus en Région Centre Val de Loire » dont la candidature doit être déposée au 9 février 2024. Celui-ci permettrait d'atteindre un financement de 80%, pour réaliser 8 ateliers cuisine sur 2 ans, avec à minima 1 par EPCI :

Plan de financement – Projet Alimentaire Territorial PETR Centre Cher - Ateliers étudiants 2024-2025			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Ateliers cuisine étudiants sur la base du livret recettes (8 ateliers)	5 000,00 €	AAP Vie étudiante et campus	4 000,00 €
		Autofinancement PETR	1 000,00 €
Total des dépenses	5 000,00 €	Total des Ressources	5 000,00 €

Madame Sophie GOGUÉ rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

- de valider la candidature du PETR à cet appel à projets Vie étudiante et de Campus ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tout document nécessaire.

Fait à Bourges, le 2 février 2024



Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire du présent acte

Transmission en Préfecture le : - 5 FEV. 2024

Publication électronique : - 5 FEV. 2024

Le secrétaire de séance,
Hugo LEFELLE

Alain MAZÉ

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

		REPUBLIQUE FRANCAISE		
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL		
		BUREAU SYNDICAL DU PETR CENTRE-CHER ----- SEANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2024 à 18h00 Salle de réunion n°1 4 rond-point Henri Farman à Bourges		
Nombre de membres en exercice	Présents	Absents	Excusés	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
17	9	0	8	25 janvier 2024

Présents : Alain MAZÉ, François DUMON, Bernard BAUCHER, Sophie GOGUÉ, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Jill GAUCHER, Hugo LEFELLE, Gilles GONTHIER

Excusés : Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Irène FÉLIX, Fabrice CHABANCE, Yann GALUT, Fabrice CHOLLET, Richard BOUDET, Monique LEPRAT, Pierre GROSJEAN,

M. Hugo LEFELLE est désigné secrétaire de séance.

- 2 -

Demandes de financement dans le cadre des Semaines d'informations sur la santé mentale (SISM) pour 2024

Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°10 du Comité Syndical du PETR Centre-Cher du 20 décembre 2023 portant délégations de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président ;

Vu la délibération n°3 du Comité Syndical du PETR Centre-Cher du 29 Novembre 2022 approuvant le Contrat Local de Santé (CLS) ;

Vu les appels à projets « parentalité » de la CAF du Cher et « Grandir en milieu rural » de la MSA ;

Considérant que le Contrat Local de Santé du PETR Centre-Cher a été signé le 13 décembre 2022 pour 4 ans. Il vise à renforcer l'efficacité et la cohérence des dynamiques territoriales en matière de promotion et de prévention de la santé, afin de mettre en œuvre des actions au plus près des besoins des habitants.

Le programme d'actions du CLS compte 19 actions réparties dans 4 axes thématiques stratégiques, avec une importance forte accordée à la parentalité, notamment dans l'axe 2 « Naître, grandir et vieillir sur notre territoire », qui comporte les fiches action « promouvoir le bien-être et la santé mentale » et « Renforcer les actions de prévention et promotion de la santé à destination des familles ».

En 2023, le PETR Centre-Cher s'est inscrit dans l'évènement national « semaines d'information sur la santé mentale (SISM) » en axant sa programmation sur l'enjeu : "Périnatalité - Petite enfance - Soutien à la parentalité", en cohérence avec la priorité accordée aux enjeux de parentalité dans le CLS.

Ainsi, le PETR a pu proposer au travers de sa SISM un programme riche, comportant des évènements sur chacun des 6 EPCI (10 ateliers, 4 webinaires et 1 formation, en touchant plus de 270 personnes et environ 60 familles), avec des retours unanimement positifs et une demande de l'ensemble des acteurs d'envisager sa reconduction en 2024.

Grace à la très forte dynamique partenariale, le reste à charge pour le PETR de la SISM 2023 n'a été que de 1 000 €, pour un coût global de 9 000€, avec plusieurs actions directement prises en charges par les partenaires, qui partageaient les orientations et priorités portées par le CLS.

En 2024, un enjeu fort consiste à consolider la dynamique engagée à travers une nouvelle participation à cet évènement national, qui aura lieu du 07 au 20 octobre. Pour cela, fidèle à l'esprit d'optimisation des subventions mobilisables, l'équipe PETR a cherché, en plus des partenariats opérationnels, à identifier des partenaires financiers pour cette opération. C'est dans cet objectif qu'il est proposé de répondre aux appels à projet « Parentalité » lancé par la Caisse d'Allocation Familiale du cher et « Grandir en milieu rural » lancé par la Mutualité sociale agricole (MSA).

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Plan de financement - Contrat local de Santé PETR Centre Cher - SISM 2024			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Actions SISM : de la périnatalité à la parentalité	6 500,00 €	Caisse d'Allocation Familiale du cher	3 500,00 €
		Mutualité sociale agricole (MSA)	1 700,00 €
		Autofinancement PETR	1 300,00 €
Total des dépenses	6 500,00 €	Total des Ressources	6 500,00 €

Monsieur Alain MAZÉ rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver les demandes de subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale du cher dans le cadre de l'Appel à projets « Parentalité » et de la Mutualité sociale agricole (MSA) dans le cadre de l'appel à projet « Grandir en milieu rural », conformément au plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



Fait à Bourges, le 2 février 2024

Le Président,

Alain MAZÉ

Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire du présent acte

Transmission en Préfecture le : - 5 FEV. 2024

Publication électronique : - 5 FEV. 2024

Le secrétaire de séance,
Hugo LEFELLE

Alain MAZÉ

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

		REPUBLIQUE FRANCAISE		
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL		
		BUREAU SYNDICAL DU PETR CENTRE-CHER ----- SEANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2024 à 18h00 Salle de réunion n°1 4 rond-point Henri Farman à Bourges		
Nombre de membres en exercice	Présents	Absents	Excusés	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
17	9	0	8	25 janvier 2024

Présents : Alain MAZÉ, François DUMON, Bernard BAUCHER, Sophie GOGUÉ, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Jill GAUCHER, Hugo LEFELLE, Gilles GONTHIER

Excusés : Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Irène FÉLIX, Fabrice CHABANCE, Yann GALUT, Fabrice CHOLLET, Richard BOUDET, Monique LEPRAT, Pierre GROSJEAN,

M. Hugo LEFELLE est désigné secrétaire de séance.

- 3 -

Présentation de projets au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 « PETR CENTRE-CHER »

Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5741-1, L. 5711-1 et suivants, L5211-2 et L5211-10 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2022-0852 du 8 juillet 2022 portant modification des statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Centre-Cher ;

Vu la délibération CPR n°18.06.26.58 du 22 juin 2018 relative à la décision de la Région sur le programme d'actions présenté sur les Pays de Vierzon et Bourges et sa signature en date du 13 Juillet 2018 ;

Vu la délibération n°9 du Comité Syndical du 13 octobre 2021 portant validation de la nouvelle maquette financière du CRST 2018-2024 du PETR Centre-Cher et validation de l'avenant n°1 « Après bilan » ;

Vu la délibération n°10 du Comité syndical du 20 décembre 2023 portant délégation de pouvoir au Bureau Syndical et au Président.

Projet à étudier :

- rénovation thermique de l'ensemble école-mairie de Brinay
- rénovation thermique de 36 logements à Rue des Mésanges à Sainte Solange
- rénovation thermique de 14 logements quartier 'Le Lac aux Fées' à Henrichemont
- rénovation thermique de 15 logements quartier 'Clos Rue Verte' à Henrichemont
- rénovation thermique de 9 logements à Vierzon

AXE E : PLAN CLIMAT ÉNERGIE RÉGIONAL

Cadre de référence 35 : Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs

Maître d'Ouvrage : Mairie de Brinay

Projet : Rénovation thermique de l'ensemble école – mairie

Commentaire/Analyse : Isolation et ventilation de l'ensemble école – mairie

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	HT	Taux	Subvention sollicitée	PETR Centre-Cher Fiche action 35 disponible au BE (ex- Pays de Vierzon) 156 200 €
Rénovation de l'ensemble école – mairie	I	1 048 436,89 €	300 815,80 €	HT	50%	150 400€	5 800 €

➤ AXE C3 : Habitat/Logement

Cadre de référence 27 : Rénovation thermique du parc public social

Maître d'Ouvrage : La SA HLM France Loire

Projet : la rénovation thermique de 36 logements à Rue des Mésanges à Sainte Solange

Description : France Loire souhaite rénover 36 logements, rue des mésanges à Saint Solange, classés énergétiquement F. Les travaux prévus sont :

- l'isolation thermique par l'extérieur,
- le remplacement des menuiseries extérieures,
- et la réfection du chauffage et de l'électricité.

Après les travaux, les logements vont atteindre l'étiquette énergétique C avec un gain supérieur à 100 kWh/m²/an.

Commentaire/Analyse :

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	HT	Taux	Subvention sollicitée	Pays de Bourges Fiche action 27 221 000 € disponible au BE 221 000 €
la rénovation thermique de 36 logements à Sainte Solange	I	2 378 091.29 €	2 378 091.29 €	HT	Forfait de 2000€/ Logement + bonification de 500 € sur 12 logements	78 000 €	143 000 €

➤ AXE C3 : Habitat/Logement

Cadre de référence 27 : Rénovation thermique du parc public social

Maître d'Ouvrage : La SA HLM France Loire

Projet : la rénovation thermique de 14 logements quartier 'Le Lac aux Fées' à Henrichemont

Description : France Loire souhaite rénover 14 logements quartier 'Le Lac aux Fées' à Henrichemont, classés énergétiquement F. Les travaux prévus sont :

- l'isolation thermique par l'extérieur,
- le remplacement des menuiseries extérieures,
- et la réfection du chauffage et de l'électricité.

Après les travaux, les logements vont atteindre l'étiquette énergétique C avec un gain supérieur à 100 kWh/m²/an.

Commentaire/Analyse :

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	HT	Taux	Subvention sollicitée	Pays de Bourges Fiche action 27 disponible au BE 143 000 €
la rénovation thermique de 14 logements quartier 'Le Lac aux Fées' à Henrichemont	I	1 506 611.27 €	1 506 611.27 €	HT	Forfait de 2000€/Logement	28 000 €	115 000 €

➤ AXE C3 : Habitat/Logement

Cadre de référence 27 : Rénovation thermique du parc public social

Maître d'Ouvrage : La SA HLM France Loire**Projet : la rénovation thermique de 15 logements quartier 'Clos Rue Verte' à Henrichemont****Description** : France Loire souhaite rénover 15 logements quartier 'Clos Rue Verte' à Henrichemont, classés énergétiquement F. Les travaux prévus sont :

- l'isolation thermique par l'extérieur,
- le remplacement des menuiseries extérieures,
- et la réfection du chauffage et de l'électricité.

Après les travaux, les logements vont atteindre l'étiquette énergétique C avec un gain supérieur à 100 kWh/m²/an.**Commentaire/Analyse :**

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	HT	Taux	Subvention sollicitée	Pays de Bourges Fiche action 27 disponible au BE 115 000 €
la rénovation thermique de 15 logements quartier 'Clos Rue Verte' à Henrichemont	I	882 706.17 €	882 706.17 €	HT	Forfait de 2000€/Logement	30 000 €	85 000 €

➤ AXE C3 : Habitat/Logement

Cadre de référence 27 : Rénovation thermique du parc public social

Maître d'Ouvrage : La SA HLM France Loire**Projet : la rénovation thermique de 9 logements à Vierzon****Description** : France Loire souhaite rénover 9 logements situés 126, 128 et 156 route de Puits Bertheau, 3 et 5 chemin de Bonegue et 31, 74, 86 et 88 rue Georges Fauconnier à Vierzon, classés énergétiquement E. Les travaux prévus sont :

- l'isolation thermique par l'extérieur,
- le remplacement des menuiseries extérieures,
- et la réfection du chauffage et de l'électricité.

Après les travaux, les logements vont atteindre l'étiquette énergétique C avec un gain supérieur à 100 kWh/m²/an.**Commentaire/Analyse :**

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	HT	Taux	Subvention sollicitée	Pays de Vierzon Fiche action 27 disponible sur la globalité du contrat 60 000 €
la rénovation thermique de 9 logements à Vierzon	I	729 866.74 €	729 866.74 €	HT	Forfait de 2000€/Logement	18 000 €	42 000 €

Monsieur François DUMON rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- de valider le soutien au projet « rénovation thermique de l'ensemble école-mairie de Brinay », au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 35 « Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs » par une subvention de 150 400 € ;
- de valider le soutien au projet « rénovation thermique de 36 logements, rue des mésanges à Saint Solange », au titre du Cadre de référence 27 : « Rénovation thermique du parc public social » du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 78 000 € ;
- de valider le soutien au projet « rénovation thermique de 14 logements quartier 'Le Lac aux Fées' à Henrichemont, au titre du Cadre de référence 27 : « Rénovation thermique du parc public social » du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 28 000 € ;
- de valider le soutien au projet « rénovation thermique de 15 logements quartier 'Clos Rue Verte' à Henrichemont, au titre du Cadre de référence 27 : « Rénovation thermique du parc public social » du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 30 000 € ;
- de valider le soutien au projet « rénovation thermique de 9 logements à Vierzon, au titre du Cadre de référence 27 : « Rénovation thermique du parc public social » du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 18 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

étant précisé que Monsieur Bernard BAUCHER ne prend pas part au vote pour le projet de rénovation thermique de l'ensemble école-mairie de Brinay, porté par la Commune de Brinay, au titre du cadre de référence 35.



Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire du présent acte

Transmission en Préfecture le : - 5 FEV. 2024

Le secrétaire de séance,
Hugo LEFELLE

Publication électronique : - 5 FEV. 2024

Alain MAZÉ



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.